



**Délibération n°643  
Voie Verte  
Mission de l'écologie  
et Aménagements Paysagers**

## **Réunion du Comité Syndical du 10 Octobre 2019**

Convoqué le trente septembre deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le dix octobre deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa quatre-vingt treizième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **93<sup>e</sup> Séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20191010-643-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2019

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Pierrick BELLAT  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Gérard BONHER  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Pierre CERLES  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Gérard DUBOIS

Monsieur René GUÉLON  
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Christian MÉLIS  
Madame Françoise NOUHEN  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Michel PROSLIER  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Bruno VALLADIÉ  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Jacques VIGNERON  
Monsieur René VINZIO  
Monsieur Daniel VOGT  
Monsieur Gilles VOLDOIRE

#### **Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL

À Monsieur Michel PROSLIER  
À Monsieur Dominique ADENOT  
À Monsieur Jacques CHEVALIER  
À Monsieur Marc REGNOUX  
À Monsieur Frédéric BONNICHON

**Étaient excusés / absents :**

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Nicolas BONNET  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Madame Martine FAUCHER  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Roger GARDES  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Didier IMBERT  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Bertrand PASCIUTO  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Gilles PETEL  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

## **Voie Verte Mission de l'écologie et Aménagements Paysagers**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents de l'Assemblée les modalités de projet de Voie Verte le long de la rivière Allier.

Le projet de voie verte le long de la rivière Allier d'Authezat à Pont-du-Château, sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Grand Clermont et maîtrise d'œuvre déléguée au Département du Puy-de-Dôme, assure deux principales fonctions :

- permettre la réappropriation de la rivière Allier par les habitants du Grand Clermont en offrant un espace sécurisé et aménagé pour la pratique d'activités de plein air, là où il existe un réel déficit d'équipements structurants ;
- constituer une nouvelle offre touristique à même d'attirer un public d'itinérance et de participer à une meilleure diffusion de la fréquentation touristique départementale fortement concentrée sur le secteur de la Chaîne des Puys.

Ainsi, les objectifs recherchés du projet sont de :

- Concourir fortement à l'aménagement et au développement du territoire du Val d'Allier en donnant une place plus centrale à la rivière ;
- Favoriser l'usage des modes doux pour les déplacements de loisirs et quotidiens ;
- Participer à la préservation de la rivière Allier et de ses milieux ;
- Faire s'approprier la rivière Allier par la population locale ;
- Rééquilibrer la fréquentation touristique au sein du Puy-de-Dôme ;
- Développer l'offre de sports en pleine nature dans le Puy-de-Dôme par l'aménagement d'une voie verte (une seule existe à ce jour dans le département) ;

Les objectifs opérationnels visent à :

- Réaliser des aménagements sécurisés et continus pour les usagers ;
- Aménager des tronçons accessibles au plus grand nombre et notamment aux personnes en situation de handicap ;
- S'assurer de la préservation des espaces naturels traversés et de la faune qu'ils abritent ;
- Participer au développement des continuités écologiques.

À ce jour, l'engagement des travaux est prévu fin 2019 / début 2020 dès l'obtention des diverses autorisations administratives nécessaires avec un objectif de mise en service des aménagements courant 2021.

Dans ce cadre, en réponse aux impacts potentiels du projet sur le milieu naturel, des mesures vont être mises en place afin de protéger les milieux, les espèces floristiques et faunistiques qu'ils abritent, ainsi que leurs déplacements (Trame Verte et Bleue). On distingue notamment les mesures d'évitement et de réduction et des travaux de génie écologique d'accompagnement portés par le maître d'ouvrage.

Il est donc nécessaire de s'adjoindre les services d'une mission d'écologie pour l'animation, le conseil et l'assistance pour les prescriptions et la mise en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'aménagement de la voie verte.

Elle se décompose en deux phases :

- le conseil en tant qu'appui scientifique dans l'application des mesures en faveur de la biodiversité définies dans les dossiers réglementaires (étude d'impact et autorisation environnementale) au stade de la préparation des pièces de consultation des opérateurs économiques (phase DCE travaux) ;
- l'assistance en phase travaux dans la mise en œuvre des mesures en faveur de la biodiversité, dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral à intervenir, portant autorisation environnementale.

Par ailleurs, face aux enjeux de reconquête paysagère d'un Val d'Allier marqué par son passé industriel et son urbanisme périurbain, la voie verte doit à la fois s'insérer dans le paysage et participer de sa restauration. Elle se doit également d'offrir à ses utilisateurs un cadre paysager de qualité.

C'est pourquoi, il est tout d'abord nécessaire, de faire appel aux compétences d'un paysagiste pour une mission de :

- de repérage et analyse du paysage perçu, du/des identités paysagères, du séquençage de l'itinéraire, du patrimoine et des points de vue de qualité ;
- de définition d'une identité et lisibilité de la voie verte par rapport à son histoire, les caractéristiques identitaires des séquences paysagères, la mise en éveil des sens... ;
- de propositions d'aménagements paysagers ;
- de définition d'un cahier des charges permettant le lancement des travaux paysagers.

Cette étude sera suivie de la réalisation elle-même des travaux paysagers préconisés tout au long de la voie verte.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces prestations (études et travaux) s'élève globalement à 234.000,00 € HT avec le plan de financement suivant :

- LEADER Val d'Allier du Grand Clermont : 85.539,85 €
- État (contrat de ruralité 2019) : 77.220,00 €
- PETR du Grand Clermont : 71.240,15 €

Soit pour la mission « Écologue » d'un montant de 84.000,00 € :

- LEADER Val d'Allier du Grand Clermont : 31.095,40 €
- État (contrat de ruralité 2019) : 27.220,00 €
- PETR du Grand Clermont : 25.684,60 €

Soit pour la l'étude et les travaux paysagers d'un montant de 150 000,00 € :

- LEADER Val d'Allier du Grand Clermont : 54.444,45 €
- État (contrat de ruralité 2019) : 50.000,00 €
- PETR du Grand Clermont : 45.555,55 €

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'approuver le portage par le PETR Le Grand Clermont des opérations « Écologues » et « Études et travaux paysagers » pour la voie verte ainsi que les plans de financement prévisionnels global du projet, du projet « Écologues », du projet « Études et travaux paysagers » ; d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant effectuer, sur la globalité de l'opération, les demandes de subvention État, dans la cadre du Contrat de Ruralité 2019 ainsi que celles relatives au programme européen LEADER ; d'acter que la réalisation effective de cette opération par le

4/5

PETR Le Grand Clermont restera conditionnée à l'obtention de ces subventions et d'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur aux plans de financement prévisionnel.

Le cas échéant, cette décision annulerait et remplacerait la délibération n°625 du 04/04/2019.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'approuver le portage par le PETR Le Grand Clermont de l'opération « Écologues » dans le cadre de la Voie Verte le long de l'Allier ;
- d'approuver le portage par le PETR Le Grand Clermont de l'opération « Études et travaux paysagers » dans le cadre de la Voie Verte le long de l'Allier ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel global du projet de Voie Verte le long de l'Allier ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet « Écologues » ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet « Études et travaux paysagers » ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer, sur la globalité de l'opération, toutes les demandes de subvention dont celle auprès des services de l'État, dans la cadre du Contrat de Ruralité 2019, ainsi que celles relatives au programme européen LEADER ;
- que la réalisation effective de ces opérations par le PETR Le Grand Clermont est conditionnée à l'obtention de ces subventions ;
- d'autoriser la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur aux plans de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant aux présentes décisions ;
- que les crédits seront prévus au budget des exercices concernés ;
- que la présente décision annule et remplace la délibération n°625 du 04/04/2019.

À Clermont-Ferrand, vendredi 11 octobre 2019.

**Dominique ADENOT,  
Président.**

